

Montréal, le 23 avril 2024

## Déclaration aux médias

# PolySeSouvient réagit au reportage de Radio-Canada concernant Postes Canada qui refuserait de participer au programme de rachat des armes d'assaut

**PolySeSouvient** est profondément déçue du [refus](#) de **Postes Canada** de participer à la mise en œuvre de la loi et cette mesure clé de sécurité publique visant à protéger les **Canadiens** contre la violence armée et à sauver des vies.

**Postes Canada** – une société d'État appartenant au gouvernement fédéral - détient une vaste expérience en ce qui concerne le transport sécurisé de millions de colis annuellement, y compris la livraison d'armes à feu pour les fabricants et commerces d'armes. Conséquemment, il est inacceptable que la **Postes Canada** ne fournisse pas son expertise au gouvernement fédéral dans le cadre de son programme de rachat des armes d'assaut, lequel est [appuyé](#) par une majorité de **Canadiens**.

Le refus exprimé par la **Postes Canada** de participer au programme de rachat des armes basé sur des « préoccupations quant à la sécurité de ses employés, » soit « des interactions conflictuelles entre ses employés et les détenteurs d'armes à feu » compromet un engagement clé du **gouvernement libéral** et fera grimper le risque en lien avec la violence armée pour les communautés du **Canada** tout entier.

Nous demandons au **ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Jean-Yves Duclos**, et au **ministre de la Sécurité publique, Dominique LeBlanc**, de s'asseoir avec **Postes Canada** pour résoudre les problèmes de sécurité le plus rapidement possible et au plus tard au début du programme de rachat, dans les prochains mois.

Il n'y a aucune raison valable justifiant l'incapacité du **gouvernement fédéral** d'honorer sa promesse de longue date concernant la mise en place du programme de rachat des armes. Le gouvernement libéral a joui de quatre années pour planifier la mise en œuvre de ce programme. Même si des obstacles d'ordre politique émanant de certains acteurs clés étaient prévisible, il ne nous est jamais venu à l'idée qu'un blocage pouvait avoir son origine au sein d'une société d'État, redevable envers le **gouvernement fédéral**.

### OÙ EXACTEMENT EST LE DANGER?

Sur la base de [ce reportage](#) et du [processus actuel de livraison d'armes à feu](#) de **Postes Canada**, la possibilité que le rachat provoque un risque de sécurité pour les employés est douteuse :

- **Pourquoi Postes Canada auraient-elle peur des propriétaires d'armes d'assaut?** ... qui s'en perdraient aux petits commis (derrière les comptoirs) qui n'ont pas de pouvoir et ne savent même pas ce qu'il a dans les colis? En fait, ceux qui s'inscriront au programme et se rendront dans les succursales seront ceux qui souhaitent s'y conformer et recevoir leur paiement...
- **Est-ce qu'ils pensent que le lobby proarme pourrait diriger leurs adhérents à harceler, ou que d'autres fanatiques harcèlent, leurs employés?** Comment pourraient-ils s'y prendre, exactement? ... aller dans les petits magasins et engueuler les pauvres commis derrière le

comptoir qui ne font que gagner leur pain? Trouver et menacer de hauts dirigeants dans leurs bureaux privés avec des postes de sécurité? Attaquer les haut-dirigeants sur les médias sociaux? Cela dit, est-ce légitime pour une agence gouvernementale de céder devant ce genre de pressions/menaces, s'il y en a eu, surtout en lien avec une démarche de sécurité publique? Si de tels risques existent, ne faudrait-il pas alors plutôt viser ceux qui font ou encouragent ce genre de menaces? (Selon des reportages médiatiques, la Coalition canadienne pour les droits aux armes à feu (CCDAF) aurait déjà favorisé ce genre de campagne... mais étant donné la condamnation généralisée de cette dernière, il est peu probable que ce lobby la répète).

Autres préoccupations potentielles de sécurité :

- **Est-ce que plusieurs de ces boîtes dans un lieu représenteraient un risque?** Personne ne saura combien de ces boîtes sont dans un lieu, même pas les commis. Les boîtes seront sans aucun doute neutres de l'extérieur, et donc personne ne pourra les identifier (à moins d'inspecter la destination sur l'étiquette de chaque colis dans une succursale ou dans un camion!).
- **Est-ce que le transfert d'armes est dangereux en soi?** Car il s'avère qu'ils sont les plus grands experts de ce genre de livraison et ceux qui ont la plus grande capacité parmi l'ensemble des services de livraison au pays : présentement, ils font ce genre de transferts tous les jours, partout au pays, et dans des quantités bien plus importantes que celles du programme... Selon les informations disponibles, le rachat utilisera le MÊME processus qui existe actuellement.

L'incapacité de mettre en œuvre le programme de rachat aura pour effet non seulement de garder en circulation des dizaines de milliers d'armes d'assaut en bon état de fonctionnement, pouvant infliger une quantité massive de blessures et de décès, mais aussi de mettre à risque l'interdiction partielle de 2020 touchant les armes d'assaut dans l'éventualité où un gouvernement proarmes pourrait simplement rétablir la légitimité de ces modèles.

Cette déclaration peut être attribuée à **Nathalie Provost, survivante de la tuerie de l'École polytechnique en 1989 et porte-parole de PolySeSouvient.**

## Contexte :

Information sur l'harcèlement d'employés:

[https://polysesouvient.ca/Documents\\_2024/DOCU\\_24\\_04\\_18\\_Harassment\\_CieEmployees.pdf](https://polysesouvient.ca/Documents_2024/DOCU_24_04_18_Harassment_CieEmployees.pdf)

Le **parti libéral** s'est engagé à interdire les armes d'assaut au cours des trois (3) dernières élections fédérales, c'est-à-dire en **2015**, en **2019** et en **2021** et y a inclus un engagement précis concernant un programme obligatoire de rachat en 2019 et en 2021. Une interdiction totale des armes d'assaut est **appuyée** par 80 % des Canadiens. En fait, d'influents membres du **parti libéral**, notamment la **ministre Mélanie Joly**, ont identifié l'engagement vigoureux du parti à l'égard des armes d'assaut comme étant un

facteur décisif lors de l'élection de 2021, permettant à la formation de se reprendre lors d'une campagne qui avait mal commencé.

Et pourtant, des dizaines de milliers de fusils d'assaut interdits en 2020 en vertu de la réglementation sont toujours entre les mains de leurs propriétaires (**y compris quelque 90 000** armes de type **AR-15**), alors que des centaines de modèles jouissant d'une exemption arbitraire **sont encore légalement accessibles** et que de **nouveaux modèles** continuent à faire leur entrée au marché. En ce qui concerne les modèles prohibés en 2020 qui seront soumis au programme de rachat, leur nombre est estimé à **entre 125 000 et 200 000** (en plus de 10 000 à 15 000 dans les inventaires commerciaux), bien qu'il ne s'agisse que d'une approximation puisque de nombreuses armes concernées étaient auparavant des armes non restreintes et par conséquent non enregistrées au moment de l'interdiction. Les projections de l'industrie sont beaucoup plus élevées.

Les études montrent que, dans les situations où il y a un tireur actif, les carabines semi-automatiques **blessent et tuent deux fois plus de personnes** que celles où le tireur utilise des armes qui ne sont pas autorechargeables et les taux de mortalité attribuables aux blessures par balle **augmentent considérablement avec le calibre** de l'arme à feu. La recherche montre également que les attaques impliquant des chargeurs de grande capacité **ont entraîné** un nombre moyen de décès beaucoup plus élevé, les pays qui autorisent ces dispositifs ayant deux fois plus de tueries de masse que ceux qui les **interdisent**. De plus, la **GRC a informé à maintes reprises le ministre fédéral de la Sécurité publique** du risque que représente la disponibilité de ces armes pour la sécurité publique.

Le **Parti libéral** a maintes fois répété sa promesse d'interdire les armes d'assaut : **2015, 2019 et 2021**, y compris le rachat obligatoire des armes existantes. Cependant, la nouvelle définition « d'arme à feu prohibée » dans le **C-21** ne s'applique qu'aux modèles qui n'avaient pas encore été inventés au moment de l'adoption, et **est facilement contournable**. Des **centaines de modèles** demeurent légaux (et sans restriction), et les chargeurs de plus de cinq balles restent **largement accessibles**. En octobre dernier, le **ministre de la Sécurité publique, Dominic LeBlanc**, s'est engagé à présenter un nouveau décret pour compléter l'interdiction de 2020 et éliminer les failles de la réglementation touchant les chargeurs, mais aucun progrès n'est perceptible jusqu'à présent. Le **Comité consultatif canadien sur les armes à feu**, qui était censé formuler des recommandations **avant le 31 août 2023** pour revoir la classification des armes à feu existantes, n'a toujours **pas été réactivé**.

S'il désire honorer la promesse qu'il a faite aux Canadiens, c'est-à-dire **interdire les armes d'assaut** et leurs **accessoires mortels** avant la prochaine élection, le **gouvernement libéral** doit :

1. Interdire les armes d'assaut actuellement en existence en éliminant les exemptions arbitraires créées lors du décret de 2020 ;
2. Mettre en œuvre sans tarder son programme de rachat et le réaliser avant le mois d'octobre 2025 ;
3. Éliminer les **lacunes et les exemptions** qui tournent en dérision la réglementation visant à interdire les chargeurs de grande capacité, et
4. Mettre en place un processus de préautorisation solide avant que de nouveaux modèles puissent faire leur entrée dans le marché canadien afin d'éviter **une classification erronée**.

Information:

Nathalie Provost: 514-796-0142

Heidi Rathjen: 514-816-7818